

Publication de dispositif

L'auditeur du Tribunal militaire de division 1,

A vous:

Amado Laurent Marcel, né le 17 janvier 1973, à Chêne-Bougeries/GE, originaire de Genève/GE, fils de Reinaldo et de Maria, née Gandaia, vendeur, précédemment domicilié c/o Foyer Urgens, route du Pont-Butin 76, 1213 Petit-Lancy/GE, actuellement sans domicile connu; inapte au service;

vous êtes avisé que l'auditeur du Tribunal militaire de division 1 a rendu, le 10 juillet 2003, une décision vous concernant, dont le dispositif est le suivant :

1. En la procédure pénale militaire ouverte le 9 avril 2001 contre le sdt Amado, il est prononcé un non-lieu sans suite de peine.
2. Les frais de procédure sont mis à la charge de la Confédération.

Un recours peut être déposé dans un délai de 20 jours, à compter de la communication de la présente décision, par écrit, avec motifs et conclusions auprès de l'auditeur du Tribunal militaire de division 1.

5 août 2003

L'auditeur du Tribunal militaire de division 1

Publication de dispositif

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.08.2003
Date	
Data	
Seite	4877-4877
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 553

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.